## République française Département des Hautes-Pyrénées COMMUNE DE SARRIAC BIGORRE

Séance du lundi 29 juillet 2019

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 24/07/2019
Présents : 8	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf juillet l'assemblée régulièrement
Votants: 8	convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis GRONNIER
Pour: 8	Présents: Denis GRONNIER, Jean Luc BONGIOVANNI, Sandrine BRICOT, Stéphane BARUTOT, Daisy COLINET, Patrick COUDOUGNES, Joël LABAT, Jean PÉRÉ
Contre: 0	Représentés:
	Excusés: Fabienne DAURIAC, Gérard GRONNIER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Sandrine BRICOT

## Objet: Maintien des trésorerles de proximités - 2019\_34

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département des Hautes-Pyrénées par la Direction Générales des Finances Publiques,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanences dans les mairies, présence ponctuelle dans les MSAP et France Services)

Vu le regroupement des SIP de Lourdes et Lannemezan et du SIE de Lourdes à Tarbes.

Vu la création d'une seule trésorerie hospitalière sur le département.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

## Décide de s'opposer :

A cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural;

## Exige:

- Le maintien d'une trésorie de proximité par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenues des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux);
- Le maintien du Service des impôts des particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence;
- Le maintien du Service des impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le \_\_\_ / \_\_ / 20\_\_\_ et publié ou notifié le \_\_\_ / \_\_ / 20\_\_\_\_

AGUIL SARRIACO

Le Maire Denis Gronnier

RF Préfecture de TARBES

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/07/2019 065-216504092-20190729-2019\_34-DE